

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE GRAFFITTI REMOVER GEL

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial GRAFFITTI REMOVER GEL  
No du produit GRG, EGRG400, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Paint Remover  
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Eye Irrit. 2 - H319; Repr. 1B - H360D; STOT Single 3 - H335, H336
Pour l'environnement	Non classé.

##### Classification (1999/45/CEE)

Repr. Cat. 2; R61. Xi; R36/37/38. F+; R12. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

##### Risques Physiques et Chimiques

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Contient N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE  
Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement Danger

# GRAFFITI REMOVER GEL

## Mentions De Danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360D	Peut nuire au fœtus.

## Conseils De Prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P309	EN CAS d'exposition ou d'un malaise:
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313	Consulter un médecin.

## Conseils De Prudence Supplémentaires

P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P332+313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

## Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

RCH002	Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
--------	--

## 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

<b>1-MÉTHOXY-2-PROPANOL</b>	<b>30-60%</b>
No CAS : 107-98-2	No CE : 203-539-1
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) R10 R67
<b>DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT</b>	<b>10-30%</b>
No CAS : 64742-47-8	No CE : 265-149-8
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R65.
<b>N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE</b>	<b>10-30%</b>
No CAS : 872-50-4	No CE : 212-828-1

# GRAFFITI REMOVER GEL

Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Repr. 1B - H360D STOT Single 3 - H335	Classification (67/548/CEE) Repr. Cat. 2;R61 Xi;R36/37/38
--	---

<b>BUTANE</b>	<b>5-10%</b>
No CAS : 106-97-8	No CE : 203-448-7

Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
---	---------------------------------------

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### **Inhalation**

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Placer la personne inconsciente sur le côté en position latérale de sécurité et vérifier qu'elle peut respirer.

#### **Ingestion**

Sans objet

#### **Contact avec la peau**

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### **Contact avec les yeux**

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### **Inhalation**

À des concentrations élevées, les vapeurs sont assoupissantes et peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges, et avoir des effets sur le système nerveux central.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### **Moyens d'extinction**

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

NE PAS utiliser d'eau si possible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### **Produits de combustion dangereux**

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### **Risques D'Incendie/D'Explosion Rares**

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

#### **Risques particuliers**

Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air.

### 5.3. Conseils aux pompiers

# GRAFFITI REMOVER GEL

## Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

### Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Le produit contient une substance qui est dangereuse pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Voir aussi la rubrique 12. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Éviter le contact avec les flammes nues et les surfaces chaudes à cause du risque de formation de produits de décomposition corrosifs et toxiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
1-MÉTHOXY-2-PROPANOL	VLEP	100 ppm	375 mg/m <sup>3</sup>	150 ppm	568 mg/m <sup>3</sup>	*
BUTANE	VLEP	800 ppm	1900 mg/m <sup>3</sup>			
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT	WEL		1000 mg/m <sup>3</sup>			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

WEL = Workplace Exposure Limit.

\* = Risque de pénétration percutanée

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

#### Mesures d'ingénierie

Manipuler dans une zone bien ventilée. Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

# GRAFFITTI REMOVER GEL

## Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). En cas de ventilation insuffisante ou d'échauffement du produit, porter un appareil respiratoire approprié à filtre anti-gaz (type A2). EN14387

## Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants en nitrile sont recommandés. Gloves should conform to EN374

## Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées et bien ajustées si les projections sont probables. EN166

## Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Porter des vêtements appropriés pour éviter la contamination ou gelure de la peau.

## Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Point d'éclair (°C)	<0 (<32 F) CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	>250 (>482 F)
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	0.8
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	13

### 9.2. Autres informations

Aucune.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

#### Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Matières À Éviter

Oxydants forts. Acides forts. Les alcalis forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# GRAFFITTI REMOVER GEL

## Informations toxicologiques

There is no data on the product itself.

## Informations générales

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

## Inhalation

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

## Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

## Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche.

## Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

### Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

#### BUTANE (CAS: 106-97-8)

#### Toxicité aiguë:

##### Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

658 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

#### 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

##### Dose Toxique 1 - DI 50

5200 mg/kg (oral rat)

##### Dose Toxique 2 - DI 50

11700 mg/kg (oral souris)

#### N-MÉTHYL-2-PYRROLIDONE (CAS: 872-50-4)

##### Dose Toxique 1 - DI 50

3914 mg/kg (oral rat)

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écototoxicité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë - Poissons

Aucune information requise.

#### Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Aucune information requise.

#### Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Aucune information requise.

#### Toxicité aiguë - Micro-organismes

Aucune information requise.

### Informations écologiques relatives aux ingrédients.

#### 1-MÉTHOXY-2-PROPANOL (CAS: 107-98-2)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

20800

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

23300

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

# GRAFFITTI REMOVER GEL

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Mobilité :

Ce produit contient des substances volatiles nocives pour l'environnement et qui peuvent se dissiper dans l'atmosphère.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

Ce produit contient des substances qui contribuent au réchauffement de la planète (effet de serre).

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Généralités

Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions quantité limitée de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport d'aérosols de moins de 1 litre emballés dans des cartons de moins de 30kg brut d'être exemptés de contrôle à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences du présent règlement pour montrer qu'ils sont transportés en quantité limitée. Aérosols pas emballés doit montrer

### 14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport AEROSOLS

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN	2.1
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1

### Étiquettes De Transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-D, S-U

# GRAFFITI REMOVER GEL

Code restriction de tunnel (D)

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

##### Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

##### Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par Helen O'Reilly

Date de révision APRIL 2013

Révision 5

No FDS 11129

##### Phrases - R (Texte Intégral)

R12 Extrêmement inflammable.

R10 Inflammable.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

##### Mentions De Danger Completes

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H360D Peut nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.